



## DECISION ADMINISTRATIVE

**N° 29/2025/A**

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal  
en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions de l'article  
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

### **Objet :**

**MAPA « Travaux de VRD et travaux neufs et de maintenance de l'éclairage public pour  
le groupement de commandes coordonné par la ville de Vif »  
Lot n° 1 : Travaux de VRD**

**Vu** le code de la commande publique et notamment ses articles R.2123-1-1°, R.2123-4, R.2123-5 et R.2131-12 régissant la procédure adaptée ;

**Vu** les articles R. 2162-1 à R. 2162-6 et R. 2162-13 à R. 2162-14 régissant la technique d'achat de l'accord cadre ;

**Vu** la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la commune de Vif et la commune de Varcès-Allières-et-Risset pour la préparation, la passation et la conclusion d'un accord-cadre à bons de commande de travaux de VRD et d'éclairage public ;

**Vu** la consultation lancée en procédure adaptée le 04/11/2024 par publication aux Affiches de Grenoble et du Dauphiné ;

**Vu** le pli unique reçu dans le délai imparti ;

**Vu** les rapports d'analyse de l'offre avant et après négociation signés respectivement en date du 23/12/2024 et du 29/01/2025, confirmant l'adéquation de l'offre reçue avec le besoin exprimé et le budget prévisionnel défini ;

**Vu** le procès verbal de la Commission d'Appel d'Offres du 23/01/2025 ;

**Le Maire**

**DÉCIDE**

**De conclure**, avec la société CONVERSO TRAVAUX PUBLICS SARL, domiciliée 13 avenue du Général de Gaulle 38450 VIF, l'accord-cadre à bons de commande de travaux de VRD et d'éclairage public – lot n°1 : travaux de VRD, pour le groupement de commandes composé de la commune de Varcès-Allières-et-Risset et de la commune de Vif.

Pour les deux communes, le marché a une durée initiale de 12 mois à compter du **18 février 2025**. Il est reconductible 3 fois par période de 12 mois.

La durée totale maximale potentielle du marché est ainsi fixée à 48 mois. Il prendra donc fin, au plus tard, le **17 février 2029**.

Pour la commune de Vif, l'accord-cadre est reconductible 3 fois de manière expresse par périodes de 12 mois.

Pour la Commune de Varcès-Allières-et-Risset, l'accord-cadre est reconductible 3 fois de manière tacite par période de 12 mois.

L'accord-cadre est conclu avec des montants minimums et maximums et est exécutoire par l'émission de bons de commandes (les montants sont propres à chaque commune et sont identiques pour les éventuelles périodes de reconduction).

	Vарces-Allières-et-Risset		Vif	
	Montant annuel minimum	Montant annuel maximum	Montant annuel minimum	Montant annuel maximum
Lot n° 1 : <b>VRD</b>	0,00 € HT	200 000,00 € HT	0,00 € HT	400 000,00 € HT

**De signer** l'acte d'engagement annexé à la présente décision administrative.

Fait à VIF,

*Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.*